

Discours session extraordinaire

18 décembre 2023

Mesdames et Messieurs,

Le sujet du collège de Corlay a généré des réactions vives, de la tristesse chez certaines personnes, des débats passionnés, parfois des insultes et des menaces. C'est dire s'il suscite les passions. Je mesure l'émotion que constitue pour une commune la perte d'un collègue. La nature même de la nouvelle la rend impopulaire. La décision que nous soumettons aujourd'hui à l'assemblée départementale ne nous fait pas plaisir non plus. C'est un choix douloureux. Mais il est nécessaire si l'on veut espérer maintenir un collège dans ce secteur.

On pourra s'accorder au moins toutes et tous sur un point : le moment que nous vivons est un moment solennel. La question qui nous réunit est, en effet, importante et touche aux fondamentaux de l'idéal républicain : les conditions d'apprentissage des collégiennes et des collégiens. Dit autrement, les conditions de l'émancipation.

Un autre sujet est soulevé, de fait, celui du soutien à la ruralité. Certaines personnes expliquent, à l'envie, que le Département s'attaquerait à la ruralité. Rien n'est plus faux. Premièrement, je le rappelle, ce regroupement entre les collèges de Saint-Nicolas du Pélem et Corlay vise précisément à pérenniser un collège dans ce secteur ultra rural. Si rien n'est fait, aujourd'hui, ce sont les deux qui sont condamnés à terme. Par ailleurs, le centre-Bretagne, entendu de manière large, est bien soutenu dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements dans les collèges voté en juillet dernier :

- 8,1M€ à Saint-Nicolas
- 3M€ à Rostrenen
- 3M€ à Merdrignac
- 1,8M€ à Plémet
- 135 000€ à Guerlédan
- 300 000€ à Callac
- 20 000€ pour un nouveau préau à Loudéac

Et si l'on prend les communes rurales plus globalement, on peut citer également dans ce PPIC les 2,2 millions d'euros investis sur le collège de Plouha, les 3 millions d'euros sur celui du Mené ou même les 10 millions d'euros destinés à reconstruire le collège de Plouasne.

Ce soutien à la ruralité a été au cœur de nos réflexions sur les contrats de territoire. Le but était de remettre les communes, notamment les plus petites, au cœur du dispositif. Nous avons ainsi augmenté l'enveloppe des contrats de territoire de 12 millions d'euros par rapport au mandat précédent. Un effort particulier a été fait en faveur des communes de moins de 2000 habitants qui ont bénéficié de la moitié de l'enveloppe destinée aux communes : soit un investissement de 25 millions d'euros pour la ruralité. La commune de Corlay, avec nous, a ainsi vu son enveloppe contrats de territoire passer de 50 175 euros à 114 938 euros. De même, l'EHPAD de Corlay a bénéficié en 2023 de crédits supplémentaires de l'Etat à hauteur de 177 408 euros. Au final, l'EHPAD a reçu bien plus que ce qui avait été annoncé cet été grâce à la mobilisation du collectif des maires, des parlementaires et du Conseil départemental auprès de la Ministre Aurore Bergé. Les 7,7 millions débloqués par le ministère ainsi que le soutien exceptionnel du Conseil départemental ont évidemment concerné les

communes rurales, notre volonté politique étant de préserver le modèle de l'Ehpad public ou privé associatif de proximité et accessible.

Le soutien à la ruralité irrigue toutes nos politiques dans le cadre de l'aménagement équilibré et durable du département que nous appelons de nos vœux. Je pense à Mégalis, activement soutenu par le Département, dans le déploiement de la fibre. C'est le cas, aussi, sur la politique de protection de l'enfance lorsque nous ouvrons une maison des fratries à Plestan, ou créons une MECS et un PEAD sur le secteur de Loudéac. C'est encore la ruralité que l'on défend lorsque l'on se bat sur le dossier du CEKB et de Ti-Jikour en rattrapant les erreurs de nos prédécesseurs qui ont confié des SAAD au privé lucratif du groupe AVEC. C'est toujours la ruralité que nous soutenons lorsque nous aidons les restos du cœur pour leur projet d'un camion aménagé qui se déplacera dans les secteurs de la Presqu'île de Lézardrieux, Lanvollon, Pontrieux et Belle-Isle-en-Terre.

Mesdames et Messieurs,

La session d'aujourd'hui nous conduit à nous prononcer sur le regroupement de deux collèges et la fermeture, donc, de l'un d'entre eux ainsi que sur la sectorisation qui y est liée. Cela amène à réfléchir sur les questions de mixité sociale, d'apprentissage, d'égalité des chances. Bref, cela appelle des discussions de fond et une certaine hauteur de vue, quelle que soit la position défendue. J'espère donc que les débats de ce jour se dérouleront sereinement et qu'il n'y aura pas, comme la dernière fois, des insultes et des menaces. Toute opposition est légitime dès lors qu'elle demeure dans le cadre légal et le respect de l'intégrité des personnes.

Je vous remercie pour votre attention et passe la parole au Président du groupe de l'opposition de l'union du centre et de la droite.

Christian Coail,
président du Département des Côtes d'Armor